

## **L'Avivo sera-t-elle épinglée par la Cour des comptes?**

Marc Bretton | 29.10.2008 | 22:02

L'association des retraités (Avivo) aura à faire avec la Cour des comptes. La commission des finances du Grand Conseil a en effet évoqué le nom de cette association **hier en recevant la visite des magistrats de la Cour. Ils étaient venus pour évoquer une enquête portant sur l'adéquation de l'utilisation des subventions**", **explique le président de la commission, le libéral Pierre Weiss. Une enquête liée à des questions de la commission sur certaines dépenses du Cipret (prévention du tabagisme) et de la Fegpa (prévention de l'alcoolisme)**. "J'ai profité de l'occasion pour évoquer le cas de l'Avivo, subventionné par les pouvoirs publics à hauteur de 150 000 francs", explique le libéral. On s'en doute, c'est la récente candidature de l'Avivo à la constituante qui a éveillé l'attention de Pierre Weiss. S'agit-il d'une manière de "punir" l'Avivo d'avoir fait un bon score à la Constituante? "La problématique dépasse l'Avivo et concerne aussi d'autres subventionnés. Nous voulons que les subventions servent les buts premiers des associations, pas des buts dérivés", souligne-t-il. Le libéral prévient: "la commission des finances alertera la Cour de tout autre cas où une investigation sur l'adéquation entre les dépenses des associations et les subventions semble nécessaire".

---

## **Mise au point du CIPRET-Genève (Centre d'information de l'association pour la prévention du tabagisme) et de la FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme) du 30 octobre 2008**

Suite à l'article de ce jour, jeudi 30 octobre 2008, de Monsieur Marc Breton « L'Avivo sera-t-elle épinglée par la Cour des comptes? »,

Cet article laisse sous-entendre que nos deux Associations, citées également, auraient fait des dépenses inconsidérées avec l'argent public. Nos deux Associations tiennent à préciser que les questions posées dans le cadre de la Commission des Finances lors de l'examen du projet de Loi 2008-2011, se limitaient à comprendre si la Liaf (Loi cantonale sur les indemnités et les aides financières) autoriseraient des organismes subventionnés à soutenir des sportifs-ves relayant le message spécifique de prévention ou de participer à des manifestations liées au sport ou à la culture avec par exemple un stand, la pose de banderoles ou de toute communication sur la prévention liée aux thèmes spécifiques de nos associations. Cette participation devait-elle être interprétée comme une « redistribution » des subventions à ces associations, clubs sportifs et sportifs bénéficiaires ? De même, la location d'espaces publicitaires sur les TPG ou à la SGA avec des messages de prévention lors de nos campagnes respectives de prévention et de promotion de la santé, représentent-ils des subventionnements de ces régies ou autres organismes privés ou publics ?

Le CIPRET-Genève et la FEGPA rappellent que nos deux associations ont développé avec succès, depuis 1991, des activités de prévention et de promotion de la santé liées à des activités sportives et culturelles, lesquelles ont été distinguées à deux reprises par l'OMS. Cette politique qui a fait ses preuves serait donc remise en questions par l'interprétation de la Liaf.

Si la Cour des comptes devait donner suite et interdire toute participation d'association subventionnée à des manifestations organisées par d'autres associations subventionnée ou non, c'est toute la politique associative et de réseau qui serait remise en cause à Genève et cela pour l'ensemble des associations subventionnées.

Nos deux associations prennent acte de la saisie de la Cour des Comptes par la Commission des finances du Grand Conseil et appliqueront scrupuleusement sa décision, quitte à se priver de leurs présences avec les messages de prévention spécifiques dans la vie associative et les manifestations genevoises. Nos deux organismes seraient lors réduits à organiser eux-mêmes des manifestations et à utiliser des supports de communication exclusifs.

Nos deux associations tiennent une nouvelle fois à préciser que cette politique de sponsoring n'a d'autre but que de véhiculer des messages de promotion de la santé tentant d'éviter au public cible concerné de contracter des maladies hélas dramatiques pour leurs victimes et coûteuses pour la collectivité. Nos deux associations trouvent navrant que cette démarche de santé publique préventive ne soit pas comprise.

Jean-Luc Forni  
Président de l'APRET-CIPRET-Genève

Alain Bolle  
Président de la FEGPA